



Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 24 avril 2020

Communiqué de presse

Paris, le 6 avril 2020

Les actionnaires de la société EMOVA GROUP sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 24 avril 2020, à 16 heures, 235, avenue le Jour se Lève, 92100 Boulogne-Billancourt.

L'Assemblée Générale se tiendra à huis clos.

Avertissement : dans le contexte du Covid-19, les modalités d'organisation de l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 24 avril 2020 pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site www.emova-group.com (rubrique Informations financières).

L'avis de réunion comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires par le Directoire, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée et d'exercice des droits des actionnaires, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du en date du 20 mars 2020 (Bulletin n°35).

L'avis de convocation comprenant la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée et d'exercice des droits des actionnaires sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 6 avril 2020.

Les documents ou informations destinés à être présentés à l'Assemblée Générale ainsi que le formulaire unique de vote par correspondance/pouvoir est disponible sur notre site Internet www.emova-group.com (rubrique Informations financières).

Tout actionnaire peut demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R.225-88 du code de commerce, à SOCIETE GENERALE, [service des Assemblées, SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3], de lui envoyer, à l'adresse postale ou à l'adresse email indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce. Tout actionnaire peut, dans les conditions et délais précisés aux articles R.225-89 et R.225-90 du code de commerce, prendre connaissance, au lieu de la direction administrative de la Société - 235, avenue le Jour se Lève, 92100 Boulogne-Billancourt des documents et renseignements visés par ces articles.

EMOVA GROUP

233 -235, avenue Le Jour se Lève
92 100 Boulogne – Billancourt

emova-group.com